



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 19 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi dix-neuf juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.



Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, Maryline Lortjean, Léa Mollier conseillers,
Absents excusés et représentés :
Absent excusé et non représenté :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Début de la réunion : 20h30

Approbation du Compte rendu du 20 juin 2022.

Modification ordre du jour : - Ajout délibération Convention Conseil Affaires Publiques

Décisions prise par le maire :

- Le Maire a eu un rdv en visioconférence avec l'avocat pour arrêter le contrat avec architekton. 1^{ier} rdv le 13 juillet voir délibération.
- Le Maire a eu Rendez-vous avec la Région le 12 juillet à 17h30 pour identifier les subventions.
- Une réunion est prévue avec TE38 le 20 juillet à 10h suite au transfert de compétence.
- Inauguration SOLIHA à Saint Jean de Moirans que des retours positifs.
- Inauguration Archi'Nature faite.
- Animation Labyrinthe de maïs organisé par le Château.
- Siega : Validation de l'étude sur le projet « raccordement ».
- Antenne free : nous refusons l'installation de l'antenne free sur Saint Albin de Vaulserre.

- Délibération Devis Défibrillateur :

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer « bon pour accord » le devis SAUVIE d'un montant de 1421 € HT soit 1705.20 € TTC.

- Délibération Logiciel Berger-Levrault Magnus

(Logiciel Mairie, Comptabilité, Gestion du personnel, Etat-civil,..):

Le Maire présente à l'ensemble du Conseil le souhait de changer de logiciel et de passer de JVS MARISTEM à BERGER LEVRAULT.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de valider le changement de logiciel et de passer de JVS MARISTEM à BERGER LEVRAULT

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer « bon pour accord » les devis Berger-Levrault d'un montant de 1935.81€ HT soit 2322.97€ TTC en Investissement / 719.15€ HT soit 862.98 TTC en Fonctionnement.

4195€ HT soit 4325.20 € TTC en formation du personnel.

- Délibération Convention Honoraires Conseil Affaires Publiques.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer « bon pour accord » la convention « CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES » avec ses honoraires selon taux horaire de 150 € HT, soit 180 € TTC, avec un plafond de 2.400 €HT soit 2.880 € TTC (TVA 20%).

- Point 17 septembre 2022 (Tiers de Mandat)
- Point Archi 'Nature avec l'organisation de la Balade du 2 Octobre 2022 « Au pied de Mon Arbre » en collaboration avec le comité d'animation
- Points Travaux
- Points Commissions
- Questions Diverses
 - La Nuit des Etoiles est programmée le samedi 6 et dimanche 7 août 2022

Fin de la Réunion à 22h55.

Cédric MILANI,
Maire

